

ÉCOLES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE (EUR)

Vers des fermetures de masters et de 3^e cycles non labellisés par l'« excellence » ?

→ par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Le MENESR vient, pour sa fin de mandat, d'instaurer des écoles universitaires de recherche (EUR) et ce en contradiction avec le principe de simplification !

EN QUOI CONSISTENT LES EUR ?

Les écoles universitaires de recherche (EUR) regrouperont des formations de masters et de doctorats ainsi que des laboratoires de haut niveau pour chaque site (entendez regroupement et non établissement) qui aura « l'ambition » de « renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche »^(*). Ces EUR seraient la copie française des Graduate Schools (GS). De quoi s'agit-il ? Les Graduate Schools sont des programmes d'études des établissements d'enseignement supérieur établis en Amérique du Nord ! Nous, nous avons les masters et les doctorats...

Selon le Berkeley Career Center, le programme des GS comprend, comparativement aux Undergraduate Schools (aux États-Unis, à peu près l'équivalent de la licence mais d'une durée de quatre ans) :
 – des études spécialisées dans une discipline spécifique mais avec moins de possibilités d'accès ;

– une évaluation rigoureuse du travail de l'étudiant par les professeurs et les pairs ;

– de plus petites classes, avec plus d'interaction entre étudiants (aux États-Unis, les cours se déroulent en amphithéâtre, dans des classes de petite taille – nos TD ou TP –, ou sous formes de séminaires de discussion) ;
 – une expérience de travail au travers de stages, d'enseignement et de recherche ;

– la production de recherche originale (souvent mais pas toujours requise).
 Bref, à peu de choses près l'équivalent de nos masters et de nos doctorats.

Mais alors, après le LMD qui avait pour but d'harmoniser nos diplômes au niveau international, quel besoin aurions-nous de l'appellation Graduate School ? La précision vient par les termes suivants : des projets qui « associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et dans la



Vers un système à l'américaine ?

mesure possible des liens étroits avec les acteurs économiques ».

L'objectif est de lier fortement, au meilleur niveau, formation et recherche en sélectionnant les points forts thématiques, afin de construire des partenariats internationaux stratégiques et attirer les meilleurs étudiants et post-doctorants internationaux, en s'appuyant notamment sur des projets déjà labellisés et financés.

▼
Les EUR ne constituent-elles pas le dernier moyen mis en place par l'État pour finaliser la bascule vers un nouveau panorama universitaire ?
 ▲

LA CONSTRUCTION D'EUR PAR APPELS À PROJETS

L'action EUR est construite dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA3) par convention avec l'ANR. Elle offre un financement pour une durée maximale de dix ans et une dotation décennale de 300 millions d'euros. Si l'appel à projets annonçait la possibilité d'ouvrir

des écoles regroupant masters, doctorats et même laboratoires de haut niveau, il existe en fait peu de candidats potentiels. Si vous étiez pétris d'« ambition » mais pas encore membres du cercle restreint des détenteurs de financements initiatives d'excellence, il était inutile de perdre votre temps à déposer vos lettres d'intention pour le 4 avril !

Par ailleurs, l'analyse de l'assiette d'aide financière est éclairante : les dépenses de personnels incluent les salaires, y compris les primes et indemnités, les indemnités de stage, les prestations sociales, y compris

les prestations de restauration collective, les heures complémentaires d'enseignement, tandis que les dépenses de fonctionnement incluent les frais de laboratoire, les dépenses pédagogiques, les aides à la mobilité internationale des étudiants et des personnels permanents ou temporaires affectés au projet, des aménagements immobiliers, etc. Enfin, les dépenses d'équipement concernent l'adaptation de l'environnement d'accueil (4 étoiles ?). En d'autres termes, on construit des filières indépendantes des filières classiques et on ajoute un régime élitiste de formation, de type grandes écoles, au sein des universités, en en profitant par là même pour financer substantiellement les laboratoires inclus dans le projet (ni vu ni connu).

QUELLE FINALITÉ À MOYEN ET LONG TERMES ?

Enfin, on peut se poser la question de l'insertion de ces écoles dans le panorama des filières classiques doctorales assujetties aux écoles et collèges doctoraux. Seront-elles indépendantes puisque inscrites dans un projet formation-recherche déjà paramétré par l'appel à projets et son cahier des charges ? Auront-elles une indépendance administrative ?

Plus largement, nous devons garder à l'esprit la transformation du périmètre français de l'ESR qui se dirige peu à peu vers la mise en place d'un système à deux vitesses : de grandes universités de recherche d'un côté, et de l'autre des universités de proximité ou collèges universitaires, ce qui pourrait impliquer la fermeture de masters et de doctorats, au moins pour les collèges universitaires et sans doute également pour les filières non « bankables » des universités de proximité. Dans ces conditions, les écoles universitaires de recherche ne constituent-elles pas le dernier moyen mis en place par l'État pour finaliser la bascule vers ce nouveau panorama universitaire ? ●

(*) www.agence-nationale-recherche.fr/investissements-d-avenir/appels-a-projets/2017/ecoles-universitaires-de-recherche-eur-vague-1